

Vérifier à l'audition

**Soixante et unième session ordinaire
de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Deuxième Commission

Point 50 : Question de politique macroéconomique
a) commerce international et développement.

Intervention faite par M. N'Golo Fomba

New York, le 17 octobre 2006.

Madame la Présidente,

Puisque c'est notre première fois de prendre la parole, la délégation du Mali voudrait tout d'abord vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau toutes ses félicitations pour votre brillante élection à la tête de notre Commission.

Nous n'avons aucun doute que votre riche expérience et vos talents avérés de diplomate nous conduiront à des résultats probants.

Soyez assurée de notre total soutien et de notre franche collaboration.

Ma délégation félicite le Secrétaire général pour la qualité et la pertinence des documents mis à notre disposition.

La délégation du Mali souscrit à la déclaration faite le distingué Représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine, et voudrait insister sur quelques observations.

\

Madame la Présidente,

Prenant acte du fait que le commerce international est un important facteur de développement, la communauté internationale, à travers la conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002, s'est engagée à promouvoir le libre échange entre les Etats et l'émergence de regroupements économiques au niveau régional et sous-régional.

Elle s'est également engagée à honorer ses promesses en faveur de la réduction de la marginalisation des pays moins avancés au plan du commerce international, conformément aux conclusions de la quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha en 2001.

A cet égard, les pays développés ont promis de permettre un accès illimité des produits originaires des pays les moins avancés, sans quota et sans droit à leurs marchés.

Madame la Présidente,

Ma délégation se réjouit des progrès accomplis dans le développement des échanges internationaux au cours de ces dernières années.

En effet, il ressort du Rapport du Secrétaire général A/61/272 qu les exportations mondiales ont, progressé de 13% en 2005.

Cette progression a été très marquée pour les pays en développement où l'accroissement est de 21,3%. En plus avec un taux de progression du commerce Sud-Sud de 42% les Pays en développement, ont plus échangé entre eux.

Ces résultats encourageants sont entre autres imputables à l'émergence de zones de libres échanges, à l'harmonisation et à la simplification des procédures d'importation et d'exportation à l'intérieur de celles-ci.

En Afrique de l'Ouest ce mouvement de formation de vastes marchés sous-régionaux et régionaux, s'est traduit par le renforcement de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pour sa part, le Mali a renforcé son dispositif institutionnel en matière de commerce, intégré dans ses textes législatifs les Directives de ces entités ainsi que celles de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Il a, en outre enregistré un accroissement d'environ 13% du volume total de son commerce qui s'est réorienté vers ses voisins.

Madame la Présidente,

En dépit de ces résultats encourageants et à l'instar des autres pays moins avancés, le niveau d'intégration du Mali à l'économie mondiale demeure très faible.

En effet, il ressort du rapport du Secrétaire général A/61/272 que la contribution des pays les moins avancés au commerce mondial ne dépasse guère 1,8% pour les biens et 0.5% pour les services.

Cette contre performance est entre autres liée :

- aux énormes subventions qu'accordent certains pays développés à leurs agriculteurs;
- au faible niveau de transformation des produits d'exportation ;
- à la faiblesse des capacités des infrastructures de transport.

Madame la Présidente,

Pour faire face à cette situation qui prive l'Economie mondiale d'une part importante de ses potentialités, la délégation du Mali recommande entre autres :

- l'élimination des subventions citée tantôt ;
- l'achèvement du cycle de Doha ;
- la mise en place de mécanismes incitatifs visant à encourager les investisseurs du Nord à participer davantage au financement de la création d'unités de transformation des produits de base dans les pays du Sud ;
- le renforcement des capacités tant en ressources humaines qu'en infrastructures des pays en développement, en particulier les moins avancés.

Je vous remercie. /-